

Partant de la conviction que l'enseignement doit être un droit pour tout étudiant capable, et afin de faire face aux demandes accrues de subventions, il a été décidé de créer un Service Social à l'ULF.

Ouverture des dossiers :

Tout étudiant rencontrant des difficultés financières peut s'adresser à la responsable du Service Social afin d'exposer ses difficultés. Les conditions requises pour ouvrir un dossier sont :

- Réussir l'examen d'entrée (pour le génie)
- Régler le premier versement de la scolarité
- Remplir la fiche sociale
- S'assurer que la demande intervient à titre subsidiaire, les étudiants doivent avoir épuisé les autres ressources personnelles ou familiales pour financer leurs études.

Procédure à respecter :

- Dossier scolaire prouvant les capacités et le sérieux du demandeur
- Fiche sociale renseignée consciencieusement et dans les délais
- Participation aux entretiens de la part des étudiants ou des parents

Etude des dossiers :

Pour toute prise de décision, les données suivantes sont prises en considération :

- Les données personnelles de l'étudiant
- Les données professionnelles et financières de la famille
- Les données concernant les demandes de bourses

Décision :

- La prise de décision est conditionnée par la prise en compte des étudiants et du budget alloué par l'ULF pour les bourses

Un effort est également consenti pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourses : Une mensualisation des paiements est envisageable, elle peut être calculée sur neuf mois, exceptionnellement sur douze mois.

Cette solution est particulièrement adaptée aux parents qui reçoivent des subventions pour les études de leurs enfants.

Responsable: Mme Leila Jreige / service.social@ulf.edu.lb